

DELIBERATION N° 2020/424

Donnant un avis favorable à la demande de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentée par la société ATIR

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 9 décembre 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code du travail de la Nouvelle-Calédonie,

VU la demande de la Direction du Travail et de l'Emploi du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, reçue en mairie le 30 octobre 2020, enregistrée sous le n°8121,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/94 du 5 novembre 2020,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens », entendue en séance du 23 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation temporaire au principe du repos dominical présentée par la société ATIR pour les dimanches 27 décembre 2020, 3 janvier 2021 et 10 janvier 2021.

ARTICLE 2 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

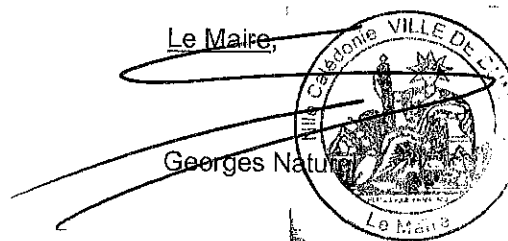
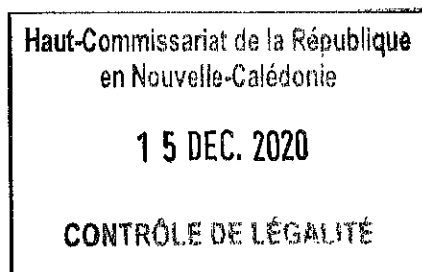
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 DECEMBRE 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 9 DECEMBRE 2020



DESTINATAIRES :

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD                  | - | 1 |
| SG                                  | - | 1 |
| AFFICHAGE                           | - | 1 |
| DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI | - | 1 |
| INTERESSEE                          | - | 1 |